Loyer et date de paiement

Par Landaise 40230

Bonjour

Je viens ce matin demander un conseil concernant le paiement de mon loyer le 10 de chaque mois
Quand j'ai signé mon contrat de location il y a 6 ans avec mon propriétaire, je devais régler le 10 *** ma retraite.
étant payée le 9 sur la Banque
Mon propriétaire est malade et a mis la gestion des loyers en agence immobilière Orpi
Je me trouve depuis 2 mois avec des rappels de la part de l'agence ** car ils veulent que je mette un loyer en plus.
sur mon compte en banque et que je change la date du 10 au 8 de chaque mois pour le paiement
en ont-ils le droit et si je refuse que se passe-t-il ? est-ce que je risque une demande de rendre ma location
je suis âgée de 74 ans avec une retraite de 1200 euros mensuel mais la banque quand il y a un week-end le paiement arrive le 12 voir le 13 à l'agence
Je vous remercie par avance pour une réponse
cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Votre bail prévoit il un jour pour le paiement du loyer ?

Par Landaise 40230

Bonjour non il n'y a pas de jour de mis sur le contrat
si le 10 tombe un samedi le virement est effectué par ma banque le 12
cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si rien n'est précisé sur le bail, le loyer du mois doit être payé le 1er du mois...
Jusqu'à présent le bailleur vous a fait une fleur, mais c'est fini : il va falloir avancer votre date de paiement.
En effet des retards répétés peuvent amener la résiliation du bail pour motif légitime et sérieux.

Il suffit d'économiser un peu et d'avoir 1 mois d'avance sur votre compte.